

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2518

18 octobre 2011

SOMMAIRE

Amitié Luxembourg Somalie	120837	NEP Priedvidza S.à r.l.	120852
Barbut S.A.	120841	NEP Priedvidza S.à r.l.	120826
BRPTE S.à r.l.	120827	New-Love S.à.r.l.	120826
CCP III UK Holdings S.à r.l.	120842	Ostergaard's Bike Shop S.à r.l.	120829
CG Group S.A.	120824	Parnasse 2460 S.A. SPF	120821
Edmond de Rothschild Fund	120846	Patina S.A.	120852
Europe Hi-Tech Automation S.A.	120835	Patron Investments III S.à r.l.	120837
Falcivest SCS	120825	PB Compass Real Estate Fin-Holding (So- parfi)	120860
Fininfra	120840	PB Compass Real Estate Fin-Holding (So- parfi)	120852
Hanlo & Libella Effizienz Haus S.à r.l. ...	120830	PB PCR 1 Sàrl	120864
Hao Investments S.à r.l.	120851	PB PCR 1 Sàrl	120861
HSC Life Policy Pooling S.à r.l.	120818	PB PCR 2 S.à r.l.	120864
iii European Property SICAV-FIS	120840	PB PCR 2 S.à r.l.	120864
Jolly Investissements S.A., SPF	120847	PB PCR Soparfi 1, Luxembourg Sàrl ...	120861
Justfin International S.A.	120825	PB PCR Soparfi 1, Luxembourg Sàrl ...	120861
Katia Immobilière S.A.	120864	PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	120837
LBC Goodwater Holdings S.à r.l.	120821	Plymouth HoldCo S.à r.l.	120846
LBC Luxco S.à r.l.	120863	Preafin III S.à r.l.	120830
Linear System S.A.	120860	Prolikan S.A.	120860
Lorecar S.A.	120835	Puukeskus HoldCo S.à r.l.	120852
MAS Holding Industry S.A.	120847	Satpo-Peakside JV Co S.à r.l.	120832
Media	120849	Sirona Holdings S.A.	120837
Meigerhorn Nation Holding S.à r.l.	120821	T.H.T.	120861
Meigerhorn Rosemont Holding S.à r.l. ..	120824	Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant, S.à r.l.	120851
Meigerhorn Rosemont S.à r.l.	120824	Valsuper Unigret International S.C.A. ..	120827
Meigerhorn Zug Holding S.à r.l.	120824		
Meigerhorn Zug S.à r.l.	120825		
NBC Invest S.à r.l.	120825		

HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.982.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HSC INVEST UK LIMITED, a limited company, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Companies House under number 06263220, having its registered office at 3, Woodland Avenue, Windsor, Berkshire, SL4 4 AG, United Kingdom,

here represented by Mrs. Barbara Neuerburg, private employee, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that HSC INVEST UK LIMITED, prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of HSC LIFE POLICY POOLING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121982 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Martine Schaeffer, then residing in Remich, on 30th October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°23 of January 22, 2007;

- that the Company' share capital is set at EUR 12,500.-(twelve thousand and five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form with a par value of EUR 25.-(twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up;

- that the agenda is:

- to change the Company's social object and subsequently article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall be read as follows:

" Art. 3. Purpose.

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets."

Then the sole shareholder representing the entire share capital took the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the Company's social object and subsequently article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall be read as follows:

" Art. 3. Purpose.

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

HSC INVEST UK LIMITED, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend unter dem Recht des Vereinigten Königreichs, eingetragen im Companies House unter der Nummer 06263220, mit Sitz in 3, Woodland Avenue, Windsor, Berkshire, SL4 4 AG, Großbritannien,

Hier vertreten durch Frau Barbara Neuerburg, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht.

Besagte Vollmacht, nachdem diese "ne varietur" durch die Erschienene und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

Welche Erschienene, vertreten wie vorstehend erwähnt, den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- dass HSC INVEST UK LIMITED, vorgenannt, der einzige Gesellschafter ist (der "einzige Gesellschafter") von HSC LIFE POLICY POOLING S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend unter der luxemburgischen Gesetzgebung, mit Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter Nummer B 121982 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäss Urkunde des Notars Martine Schaeffer, vormals mit dem Amtssitz zu Remich, am 30. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 23 vom 22. Januar 2007;

- dass das Gesellschaftskapital EUR 12.500,(zwölftausendfünfhundert Euro) beträgt, eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile in eingetragener Form mit einem Nennwert von jeweils EUR 25,(fünfundzwanzig Euro), alle gezeichnet und voll eingezahlt;

- dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- Abänderung des Gesellschaftszweckes und infolgedessen Abänderung von Artikel 3 der Satzungen, der wie folgt lauten soll:

" Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft besteht im Eingehen von einer oder mehreren Verbriefung(en) im Sinne des Verbriefungsgesetzes und die Gesellschaft ist in diesem Zusammenhang berechtigt, bestehende oder zukünftige Risiken zu übernehmen, die sich auf das Halten von beweglichen oder unbeweglichen, materiellen oder immateriellen Vermögenswerten beziehen, sowie Risiken, die aus den durch Dritte übernommenen Verpflichtungen entstehen oder sich ganz oder teilweise auf Aktivitäten Dritter beziehen, und zwar im Rahmen einer oder mehrerer Transaktion(en) oder fortlaufend. Die Gesellschaft ist berechtigt, diese Risiken durch den Erwerb der Vermögenswerte, die Zusage der Übernahme von Verpflichtungen oder durch eine anderweitige Verpflichtung zu übernehmen. Sie ist ebenfalls berechtigt, insofern das Gesetz und diese Satzung es zulassen, Forderungen und weitere Vermögenswerte, die sie hält, unabhängig davon, ob bestehend oder zukünftig, im Rahmen einer oder mehrerer Transaktion(en) oder fortlaufend abzuwickeln.

3.2 Die Gesellschaft ist in diesem Zusammenhang berechtigt, Darlehen, Aktien, Schuldscheine, Schuldverschreibungen, Verpflichtungen, Schuldtitel, Kredite, Bezugsrechte und sonstige Wertpapiere zu erwerben, zu veräußern oder in diese

zu investieren. Die Gesellschaft ist berechtigt, luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen Pfand, sonstige Bürgschaften oder Sicherungsrechte jeglicher Art zu gewähren und zusätzlich Wertpapierleihfähigkeiten nachzugehen.

3.3 Die Gesellschaft ist berechtigt, sämtliche Transaktionen, die für die Erfüllung oder Entwicklung ihres Zwecks erforderlich oder nützlich sind, sowie sämtliche Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erfüllung ihres Zwecks in sämtlichen vorstehend beschriebenen Bereichen verbunden sind. Die Vermögenswerte der Gesellschaft können lediglich in Übereinstimmung mit den Bedingungen der für die Finanzierung des Erwerbs dieser Vermögenswerte ausgegebenen Wertpapiere übertragen werden."

Anschließend hat der einzige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgenden Beschluss gefasst:

Einziger Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und infolgedessen Artikel 3 der Satzung wie folgt abzuändern:

" Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft besteht im Eingehen von einer oder mehreren Verbriefung(en) im Sinne des Verbriefungsgesetzes und die Gesellschaft ist in diesem Zusammenhang berechtigt, bestehende oder zukünftige Risiken zu übernehmen, die sich auf das Halten von beweglichen oder unbeweglichen, materiellen oder immateriellen Vermögenswerten beziehen, sowie Risiken, die aus den durch Dritte übernommenen Verpflichtungen entstehen oder sich ganz oder teilweise auf Aktivitäten Dritter beziehen, und zwar im Rahmen einer oder mehrerer Transaktion(en) oder fortlaufend. Die Gesellschaft ist berechtigt, diese Risiken durch den Erwerb der Vermögenswerte, die Zusicherung der Übernahme von Verpflichtungen oder durch eine anderweitige Verpflichtung zu übernehmen. Sie ist ebenfalls berechtigt, insofern das Gesetz und diese Satzung es zulassen, Forderungen und weitere Vermögenswerte, die sie hält, unabhängig davon, ob bestehend oder zukünftig, im Rahmen einer oder mehrerer Transaktion(en) oder fortlaufend abzuwickeln.

3.2 Die Gesellschaft ist in diesem Zusammenhang berechtigt, Darlehen, Aktien, Schuldscheine, Schuldverschreibungen, Verpflichtungen, Schuldtitel, Kredite, Bezugsrechte und sonstige Wertpapiere zu erwerben, zu veräußern oder in diese zu investieren. Die Gesellschaft ist berechtigt, luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen Pfand, sonstige Bürgschaften oder Sicherungsrechte jeglicher Art zu gewähren und zusätzlich Wertpapierleihfähigkeiten nachzugehen.

3.3 Die Gesellschaft ist berechtigt, sämtliche Transaktionen, die für die Erfüllung oder Entwicklung ihres Zwecks erforderlich oder nützlich sind, sowie sämtliche Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erfüllung ihres Zwecks in sämtlichen vorstehend beschriebenen Bereichen verbunden sind. Die Vermögenswerte der Gesellschaft können lediglich in Übereinstimmung mit den Bedingungen der für die Finanzierung des Erwerbs dieser Vermögenswerte ausgegebenen Wertpapiere übertragen werden."

Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr EUR 1.500.- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der deutschen und englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage des Vollmachtnehmers der oben erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung der englische Text maßgebend ist.

Die vorliegende Urkunde wurde aufgenommen in Luxemburg durch den unterzeichneten Notar zum eingangs erwähnten Datum.

Nachdem das Dokument der oben erschienenen Partei, welche dem unterzeichneten Notar bekannt ist durch seinen Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz, vorgelesen wurde, hat diese die vorliegende originale Urkunde zusammen mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. NEUERBURG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2011. Relation: LAC/2011/37475. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. August 2011.

Référence de publication: 2011121408/162.

(110139833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Meigerhorn Nation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 138.130.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011121490/9.
(110140027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

LBC Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.801.

EXTRAIT

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 12. August 2011 ist Herr Ralph Kürschner, geboren am 19.03.1961 in Wuppertal, Deutschland mit Wirkung ab dem 15. August 2011 nicht mehr Geschäftsführer der Gesellschaft.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 15. August 2011 wie folgt zusammen:

Categorie A Geschäftsführer:

Rodolpho Amboss

Simon Parr Mackintosh und

Christophe Mathieu

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. August 2011.

LBC Goodwater Holdings Sàrl

Corine Frerot

Référence de publication: 2011122142/20.

(110139315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Parnasse 2460 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 163.102.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eric Henri Claude LEBEL, né le 20 février 1953 à Boston, demeurant au 14, chemin Davel, CH-1009 Pully, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PARNASSE 2460 S.A. SPF" qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et de la loi du 11 mai 2007 sur la «Société de gestion de patrimoine familial» ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille francs suisses (CHF 50.000,-) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute prime d'émission disponible est «distribuable».

Administration - Surveillance

Art. 7. La Société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non, désignés respectivement administrateurs de catégorie A et de catégorie B.

Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration ne sont prises qu'avec l'unanimité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. La Société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 12. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de mai à seize heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Eric Henri Claude LEBEL, prenommé, cinq cents actions	500
TOTAL: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CHF 50.000,- (cinquante mille francs suisses) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les Sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

ADMINISTRATEUR DE CATEGORIE A

- Monsieur Eric Henri Claude LEBEL, né le 20 février 1953 à Boston, demeurant 14, chemin Davel, CH-1009 Pully.

ADMINISTRATEURS DE CATEGORIE B

- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Monsieur Frédéric MONCEAU est également nommé président du conseil.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Regis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5) Le siège social est fixé à à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2011. Relation: LAC/2011/37467. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120634/130.

(110138714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Meighorn Rosemont Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.521.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121491/9.

(110140026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

CG Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.995.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'actionnaire unique en date du 30 août 2011, l'actionnaire unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Le mandat de Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société a été renouvelé avec effet à partir du 3 décembre 2010 et pour une durée de 6 ans.

2. Le mandat de Monsieur Claude Gaul, né le 19 juillet 1951 à Heinsch, Belgique, avec adresse privée au 37, rue de Luxembourg, B-6780 Messancy, Belgique, en tant qu'administrateur de la société a été renouvelé avec effet à partir du 3 décembre 2010 et pour une durée de 6 ans.

3. Madame Constance Collette, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommée en tant qu'administrateur de la société avec effet à partir du 3 décembre 2010 et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011125230/23.

(110144206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Meighorn Rosemont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.522.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121492/9.

(110140022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Meighorn Zug Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.549.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121493/9.

(110140025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Meighorn Zug S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 138.550.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011121494/9.
(110140020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

NBC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 107.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 août 2011.
Référence de publication: 2011121498/10.
(110139578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Falciwest SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 4.533.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.070.

AUFLÖSUNG

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 28. Juli 2011

Nach Durchsicht des Berichts des Liquidators der Gesellschaft sowie des Berichts des Liquidationspmfers entscheiden die Gesellschafter, die Liquidationsphase der Gesellschaft zu beenden und die Aufzeichnungen und Bücher der Gesellschaft für die Dauer von 5 Jahren unter der folgenden Adresse zu verwahren: 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxemburg, den 18. August 2011.
Beglaubigte Kopie
Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2011121894/17.
(110140495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Justfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 113.139.

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «JUSTFIN INTERNATIONAL S.A.», (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113139, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 637 du 28 mars 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 6 du 4 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GIUSTINO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Insertion d'un nouvel alinéa à l'article 3 des Statuts, entre les alinéas 3 et 4, qui aura la teneur suivante: «La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend, à chaque fois à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa à l'article 3 des Statuts, entre les alinéas 3 et 4, qui aura la teneur suivante: «La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GIUSTINO, C. COULON-RACOT, C. HERMANTDOMANGE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9166. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): L. GERARD.

Référence de publication: 2011121434/50.

(110139870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

NEP Priedviza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.736,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.257.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011121500/11.

(110139532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

New-Love S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 66, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 69.396.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121502/10.

(110139489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

BRPTE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.405.

EXTRAIT

Le gérant de la Société a vu son adresse modifiée comme suit:

Monsieur David Harvey ayant pour adresse professionnelle le 174, Route de Longwy, à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRPTE Sàrl
Christophe Gammal
Manager

Référence de publication: 2011121624/15.

(110138274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 63.940.

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VALSUPER UNIGRET INTERNATIONAL S.C.A, une société en commandite par actions, avec siège social à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63940 ("la Société"), constituée suivant acte notarié en date du 8 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 474 du 29 juin 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 20 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 848 du 10 mai 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphael TOULE-MODE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme Secrétaire Madame Liliane FREICHEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - La présente assemblée a été convoquée par avis publiés

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, no 1563 du 14 juillet 2011 et no 1661 du 23 juillet 2011

b) au Tageblatt du 14 juillet 2011 et du 23 juillet 2011.

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de l'alinéa 6 de l'article 6 qui aura désormais la teneur suivante:

"L'actionariat commanditaire est restreint aux seules sociétés du groupe I.S.M.S et à leurs salariés qui peuvent détenir directement les actions ou par le biais d'un dépositaire agréé par la Société."

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 11.535.000 Euros (onze millions cinq cent trente cinq mille) pour le porter de son montant actuel de 6.015.000 Euros (six millions quinze mille) à 17.550.000 Euros (dix sept millions cinq cent cinquante mille) par l'émission de 7.690.000 (sept millions six cent quatre-vingt dix mille) actions d'une valeur nominale de 1,50 Euros (un euro cinquante cents) chacune assortie d'une prime d'émission de 0,64 Euros (soixante quatre cents), soit une prime d'émission globale de 4.921.600 Euros (quatre millions neuf cent vingt et un mille six cents).

3. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires commanditaires et d'un actionnaire commandité de la Société;

4. Souscription de la totalité des 7.690.000 nouvelles actions ordinaires à émettre par un actionnaire commandité;

5. Annulation du capital autorisé existant et fixation d'un nouveau capital d'un montant de Euros 38.002.500 (trente huit millions deux mille cinq cents);

6. Renouvellement pour une période de 5 ans de l'autorisation accordée à la Gérance en ce qui concerne l'émission d'actions ordinaires nouvelles dans le cadre du capital autorisé avec possibilité de supprimer le droit préférentiel de souscription;

7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

8. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société laquelle sera désormais fixée au dernier jour ouvrable du mois de mars à 16.00 heures, et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

IV. - Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 20 (vingt) actions de commandité (sur un total de 20) et 2.487.004 (deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille quatre) actions de commanditaire (sur un total de 4.009.980) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'alinéa 6 de l'article 6 qui aura désormais la teneur suivante:

"L'actionariat commanditaire est restreint aux seules sociétés du groupe I.S.M.S et à leurs salariés qui peuvent détenir directement les actions ou par le biais d'un dépositaire agréé par la Société."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 11.535.000 Euros (onze millions cinq cent trente cinq mille) pour le porter de son montant actuel de 6.015.000 Euros (six millions quinze mille) à 17.550.000 Euros (dix sept millions cinq cent cinquante mille) par l'émission de 7.690.000 (sept millions six cent quatre-vingt dix mille) actions d'une valeur nominale de 1,50 Euros (un euro cinquante cents) chacune assortie d'une prime d'émission de 0,64 Euros (soixante quatre cents), soit une prime d'émission globale de 4.921.600 Euros (quatre millions neuf cent vingt et un mille six cents).

Sur le vu du rapport des Gérants commandités de la Société établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires commanditaires non présents ou représentés et admet l'actionnaire commandité la société UNI-GRET B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social au 7 De Boelelaan à Amsterdam, à la souscription des actions nouvelles, l'autre actionnaire commandité renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les 7.690.000 (sept millions six cent quatre-vingt-dix mille) nouvelles actions ordinaires sont ensuite souscrites par la société UNIGRET B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social au 7 De Boelelaan, Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Raphael TOULEMODE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de 16.456.600.- (seize millions quatre cent cinquante-six mille six cents euros), faisant 11.535.000 Euros (onze millions cinq cent trente cinq mille) pour le capital et 4.921.600 Euros (quatre millions neuf cent vingt-et-un mille six cents) pour la prime d'émission, se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler le capital autorisé existant et de fixer un nouveau capital autorisé d'un montant de Euros 38.002.500 (trente huit millions deux mille cinq cents).

Sur le vu du rapport des Gérants commandités établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de renouveler pour une période de 5 ans de l'autorisation accordée à la Gérance en ce qui concerne l'émission d'actions ordinaires nouvelles dans le cadre du capital autorisé avec possibilité de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. Capital social.

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est de 17.550.000 Euros (dix sept millions cinq cent cinquante mille) représenté par 11.700.000 (onze millions sept cent mille) actions d'une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) dont vingt (20) actions sont attribuées aux commandités, dont dix (10) sont attribuées à chaque commandité, et sont non-rachetables ("actions de commandité") et onze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts (11.699.980) actions aux commanditaires ("actions ordinaires").

Les actions sont entièrement libérées.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

- Capital autorisé

Le capital social de la Société pourra être porté à Euros 38.002.500 (trente huit millions deux mille cinq cents) ("capital autorisé") par la création et l'émission par la Gérance d'actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes (ci-après les "actions ordinaires nouvelles").

- Augmentation de capital

Le capital social peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise avec l'accord préalable et écrit des commandités.

Toute augmentation de capital sera réalisée en une seule fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions ordinaires nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital, par la conversion d'emprunts obligataires où la partie du capital autorisé correspondant au montant brut de l'emprunt convertible est réservé à la conversion dès l'émission, ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital.

La Gérance fixe le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des actions ordinaires nouvelles, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions ordinaires nouvelles.

La Gérance est également autorisée à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans expirant le 1^{er} août 2016 et pourra être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires en ce qui concerne les actions ordinaires nouvelles qui ne seront pas encore émises.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société laquelle sera désormais fixée au dernier jour ouvrable du mois de mars à 16.00 heures, et de modifier en conséquence le troisième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément aux dispositions la loi sur les sociétés commerciales, à Luxembourg-Ville, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de mars à 16.00 heures."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ EUR 6.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. TOULEMODE, L. FREICHEL, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35276. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011120724/138.

(110138615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Ostergaard's Bike Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 179, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121504/10.

(110139713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Preafin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.214.100,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.632.

—
Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 26. August 2011

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG Audit S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2012 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. August 2011.

Référence de publication: 2011121539/14.

(110139676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Hanlo & Libella Effizienz Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3424 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 163.141.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

HOPPE GBR, ayant son siège social à D-53773 Hennef, 14 An der Stompeich, ici représentée par Monsieur Christophe HAMEN, demeurant à F-57100 Thionville, 7 rue Général de Castelnaud, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juillet 2011, ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elle à la formalité d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet la distribution et commercialisation de maisons, d'immeubles et de bâtiments de services sous les marques MAISONS HANLO et MAISONS LIBELLA.

Elle a également pour objet l'expansion desdites marques au Luxembourg, en France en Suisse et en Belgique.

La Société peut effectuer l'achat et la vente de tout matériel et de toute marchandise ou accessoire en relation avec ses activités.

La Société a encore pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés et succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société est autorisée à contracter des emprunts et accorder des aides, prêts, avances et garanties à des sociétés, dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt.

De plus, la Société peut acquérir et céder toutes sortes de valeurs mobilières, par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière et pourra également détenir des parts dans les sociétés de personnes.

Elle peut acquérir, développer et disposer de brevets, licences, marques, designs, protections, concessions et tous autres droits de propriété intellectuelle ainsi que des droits qui en découlent ou qui les complètent.

En outre, la Société peut acquérir, administrer, développer et céder de la propriété immobilière sise au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et peut louer ou vendre des biens mobiliers corporels.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière ou immobilière, qui développeraient ou compléteraient son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "HANLO & LIBELLA EFFIZIENZ HAUS S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ NEUF CENT EUROS (EUR 900.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Dieter HOPPE, demeurant à D-53773 Hennef, 14 An der Stompeich.

2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe HAMEN, prédit.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4.- Le siège social est établi à L-3424 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hamen, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10723. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011121402/100.

(110139765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Satpo-Peakside JV Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.281.

In the year two thousand eleven on the eighteenth day of August,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SATPO Group B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) having its registered office at 200, Prins Bernhardplein, NL-1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industry of Amsterdam under the number 34243136, here represented by Mr Matteo Berloffo-Spadafora, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, and shall be attached to the present deed to be filed at the same time; and

Peakside European Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131744, here represented by Mr Matteo Berloffo-Spadafora, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, declare to be the only shareholders of the company Satpo-Peakside JV Co S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 7 October 2008, published on 28 October 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2628, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 142281 (the "Company").

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, dated September 16th, 2010, published on 5 November 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2378.

All the one million two hundred and fifty thousand shares (1,250,000) representing the entire share capital of the Company are present or represented at this meeting, hence, the meeting can validly deliberate on all items of the Agenda which has previously been communicated to the shareholders here represented and who expressly declare have taken knowledge of its content.

The shareholders, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices;
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
3. Granting of full discharge to the Board of Managers of the Company (the "Board") for the performance of their respective mandates;
4. Appointment of FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
5. Granting of the powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and the Articles; and

6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the shareholders of the Company represented by their proxyholder then unanimously decided on the following:

First resolution

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholders hereby duly represented consider themselves as duly convened and hence declare have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The shareholders resolve to grant full discharge to the members of Board of the Company for the performance of their respective mandates.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a Société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 41469, as liquidator (the "Liquidator") in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and that the Liquidator will have the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

SATPO Group B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à 200, Prins Bernhardplein, NL-1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34243136, représentée ici par Mr. Matteo Berloffo-Spadafora, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles; et

Peaksid European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131744, représentée ici par Mr. Matteo Berloffo-Spadafora, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont les seules et uniques associés de la société Satpo-Peaksid JV Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 7 octobre 2008, publié le 28 octobre 2008 au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, sous le numéro 2628, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 142281 (la «Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 septembre 2010, publié le 5 novembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2378.

Toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

Les associés représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société (les «Gérants») pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
4. Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
5. Octroi des pouvoirs du Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») ou les Statuts; et
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés de la Société, présents ou dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les associés décident de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

Les associés décident de donner pleine et entière décharge aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41469 comme liquidateur (le «Liquidateur») dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la Loi ou les Statuts.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'assemblée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Berloff-Spadafora et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2011. LAC/2011/37436. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120059/159.

(110137610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Europe Hi-Tech Automation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.032.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 1^{er} août 2011 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg
- la démission de M. Marc Liesch, en sa qualité d'administrateur est acceptée, avec effet immédiat
- élection d'un nouvel administrateur:

M. Christoph Nellinger, 10, rue de Medernach, L - 7619 Larochette

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

INTER-HAUS-Luxembourg S.A., Administrateur, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

Mme Andrea THIELENHAUS, Administrateur, 10, rue de Medernach, L - 7619 Larochette

M. Christoph Nellinger, Administrateur, 10, rue de Medernach, L - 7619 Larochette

M. Davoud Mansouri, Administrateur et Président, 202, Jahanara Avenue, IR - Yousefabad, Téhéran

Leurs mandats prendront fin en date du 1^{er} août 2017

Délégué à la gestion journalière:

M. Davoud Mansouri, Administrateur Délégué, 202, Jahanara Avenue, IR - Yousefabad, Téhéran

Mandat qui prendra fin en date du 1^{er} août 2017

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

AUTONOME DE REVISION, commissaire est transférée à l'adresse suivante:

10, rue de Medernach

L-7619 Larochette

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 1^{er} août 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

EUROPE HI-TECH AUTOMATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2011122647/30.

(110139668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Lorecar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 145.496.

L'an deux mille onze, le huit juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Kuy Ly ANG, avec adresse professionnelle à Luxembourg, administrateur de la société «LORECAR S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 822 du 16 avril 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.496 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 15 juin

2011, lequel acte de modifications des statuts est en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu des pouvoirs lui conférés par une procuration qui lui a été donnée en date du 8 juillet 2011 par Monsieur Kuy Ly ANG, lui-même habilité à procéder audit constat par résolutions circulaires des actionnaires de la Société adoptées en date du 05 juillet 2011;

une copie desdites résolutions et de ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SOIXANTE-SEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (12.682.076.- USD), représenté par quatre-vingt-quatorze mille six cents (94'600) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) par action, chacune se trouvant entièrement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à TRENTE-HUIT MILLIONS CENT ONZE virgule TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (38.000.111,36 USD) qui sera représenté par deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-six (283'456) actions, ayant chacune une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 05 juillet 2011, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS DES ETATS-UNIS (7.500.657.-USD) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de DOUZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SOIXANTE-SEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (12.682.076.-USD) à un montant de VINGT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS DES ETATS-UNIS (20.182.733.-USD) par la création et l'émission de cinquante-cinq mille neuf cent cinquante (55'950) nouvelles actions, d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des cinquante-cinq mille neuf cent cinquante (55.950) nouvelles actions par l'actionnaire unique «CATON Holdings Ltd», une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Wood-bourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le BVI Company Number 1480413 (le «Souscripteur»), moyennant libération intégral en numéraire pour un montant total de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS DES ETATS-UNIS (7.500.657.- USD).

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par le Souscripteur susnommé et libérées intégralement par versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS DES ETATS-UNIS (7.500.657.- USD) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation de la pièce justificative de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est à modifier en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1). «Le capital social souscrit est fixé à VINGT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS DES ETATS-UNIS (20.182.733.- USD) représenté par cent cinquante mille cinq cent cinquante (150.550) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) par action, chacune entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9370. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011121466/72.

(110139921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Patron Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.900,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.328.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121509/11.

(110139520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.002,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 152.338.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011121510/11.

(110139537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Sirona Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.373.

EXTRAIT

Le présent document remplace l'extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration du 03 novembre 2009 n°L090172713.05 déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 11/11/2009.

Il y a lieu de lire comme suit:

Les Actionnaires ont décidé de nommer comme Administrateur B, Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011, et non pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121564/14.

(110139998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

AMLUXSOM a.s.b.l., Amitié Luxembourg Somalie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8422 Steinfort, 12, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg F 8.842.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Abdulrahman SAID, soudeur, résidant à Wiltz, 12, av. de la Gare;
2. Monsieur Ahmed HASSAN, employé résidant à Lamadelaine, 14, rte de Luxembourg;
3. Mme Fozia OSMAN ADEN, assistante pharmacien, résidant à Differdange, 33, rue de l' hôpital;
4. Monsieur Omar GAS, exploitant agricole, résidant à Steinfort 12, rue de Hobscheid;

et toute celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

1. Dénomination

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de «Amitié Luxembourg Somalie» association sans but lucratif, en abrégé «AMLUXSOM a.s.b.l.».

2. Siège, Durée

Art. 2. Le siège social est établi à: L-8422 Steinfort, 12, rue de Hobscheid. Il peut être déplacé en toute autre localité du Grand-duché par simple décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La durée du AMLUXSO a.s.b.l. est illimitée.

3. Objet social

Art. 4. L'association a pour objet de:

- de promouvoir la formation social et civique de ses membres de façon à contribuer à sa participation à la vie publique;
- de promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-duché de Luxembourg et des cultures de pays d'origine des associés en général;
- de regrouper de personnes désireuses de collaborer de manière générale a des activistés culturelles, sportives et de Co-développement.

Art. 5. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

4. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

5. Les membres, Cotisations

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Les demandes d'admission sont à adresser au président de l'association qui les présentera à la prochaine assemblée générale pour décision.

Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

La liste de membre est complétée chaque année par l'indication de modification qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- par démission expresse et écrite;
- par exclusion;
- en cas de non-paiement de la cotisation;
- en cas de décès;
- Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer les cotisations versées.

Art. 9. Les membres s'engagent à respecter le principe et les objets de l'association, ainsi que les décision de l'assemblée générale et du conseil d'administration

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêt de l'association, à partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité de deux tiers de voix, le membre dont l'exclusion et envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonction social.

Art. 11. Les membres fondateurs de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant et fixé par assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur 100 euros.

6. L'assemblée générale

Art. 12. Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour:

- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- la modification des Statuts;
- l'approbation des budgets et comptes annuels; et
- la dissolution de l'Association

Art. 13. Assemblées générales ordinaires. L'assemblée générale se compose de tous les membres et se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du conseil d'administration. La convocation de l'assemblée générale doit être portée à la connaissance des membres au moins quinze jours à la date fixée moyennant courrier postal ou électronique et affichage devant mentionner l'ordre du jour.

Art. 14. Assemblées Générales Extraordinaires. Chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent, le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 15. L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, en son absence par le Vice-président ou en son absence, par le plus âgé des administrateurs.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par un membre du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

Art. 18. Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. En cas de partage des voix, celle du président ou de la personne qui le remplace est prépondérante.

7. Les modifications statutaires

Art. 19. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion va être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

8. Le conseil d'administration

Art. 21. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de trois ans. Le conseil d'administration se compose d'un président d'un vice-président d'un secrétaire d'un trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le vice-président représente l'association en l'absence du président, le secrétaire est responsable des écrits de l'association, le trésorier gère les comptes.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 23. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exige ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si deux tiers membres au moins sont présents. Toute décision est prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 24. L'association est valablement engagée par la signature de deux membres du conseil d'administration, dont l'un sera le président ou le vice-président.

Art. 25. Le conseil d'administration représente l'association dans la relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 26. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exerce écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 27. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole.

Art. 28. Le conseil d'administration peut créer et révoquer au sein de l'association des groupes de travail qui réunissent de préférence des membres de l'association ayant comme objet l'étude d'un sujet déterminé. Chaque groupe de travail fonctionne sous la présidence d'un membre du conseil d'administration.

9. Comptes, Dissolution et Patrimoines

Art. 29. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale pour un mandat de d'un an.

Art. 30. Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations des membres;
- ses propres ressources et les recettes des manifestations;
- les subsides et subventions;
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 31. L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association doit être convoquée spécialement à cet effet. Les convocations sont adressées aux membres actifs quinze jours à l'avance.

Art. 32. En cas de dissolution, l'actif net est attribué intégralement à une ou plusieurs œuvres luxembourgeoises d'utilité publique ou des associations ayant les mêmes objectifs, ou des objectifs similaires à désigner par l'assemblée générale.

10. Dispositions finales

Art. 33. Pour tous les points non réglés par les présent statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Référence de publication: 2011120752/120.

(110138105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

iii European Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.555.

Im Jahre zweitausendundelf,

am neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, sind erschienen:

- Herr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,
- Herr Christian Lennig, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, und
- Herr Alfred Sawires, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,

Die erschienenen Parteien, jeweils handelnd in ihrer Eigenschaft als Vorsitzender, Schriftführer und Stimmzähler einer am 18. Mai 2011 abgehaltenen außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft „iii European Property SICAV-FIS“ (die „Gesellschaft“), einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), mit Geschäftssitz in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, gegründet in Luxemburg am 19. März 2008 und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 137555 (die „Außerordentlichen Generalversammlung“).

Ersuchen den Notar folgendes zu beurkunden:

- das Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung (das „Protokoll“) wurde durch den unterzeichnenden Notar, am 18. Mai 2011 (Nummer 28 347 seines Repertoriums) aufgenommen und in Esch/Azette A.C. unter der Referenz EAC/2011/6632 eingetragen, und beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Referenz L110079753 hinterlegt.

- Das Protokoll lautet unter der Rubrik „Bericht des Vorsitzenden“, dort Ziffer 2., erster Satz: „Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, das gesamte Aktienkapital, eingeteilt in zweiundzwanzigtausendachthunderteinundvierzig Komma acht sieben (22.841,87) voll eingezahlte Aktien ohne Nennwert, bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist.“ Aufgrund eines Fehlers bei der Berechnung der zum Zeitpunkt der Außerordentlichen Generalversammlung jeweils gehaltenen Aktien ist die Gesamtzahl der Aktien unrichtig wiedergegeben.

- Folglich muss der betreffende Satz richtigerweise lauten: „Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, das gesamte Aktienkapital, eingeteilt in zweiundzwanzigtausendeinhundertfünfunddreißig Komma drei zwei acht (22.135,328) voll eingezahlte Aktien ohne Nennwert, bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist.“

- Alle anderen Bestimmungen des Protokolls vom 18. Mai 2011 bleiben unverändert.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Vornamen, Namen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. LOCHEN, C. LENNIG, A. SAWIRES, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. Juli 2011. Relation: EAC/2011/8821. Erhalten zwölf Euro (12.-EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): P. RECKEN.

Référence de publication: 2011121761/42.

(110140084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 août 2011

Monsieur Simon Barnes, employé privé, né le 2 décembre 1962 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la

Société avec effet immédiat et pour un mandat prenant fin lors de rassemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Simon Barnes
- Andreas Demmel
- Laurent Fayollas
- Jean-Louis Camuzat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fininfra

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011122131/21.

(110139148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Barbut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.071.

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BARBUT S.A." (numéro d'identité 1997 22 12 817), avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.071, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 582 du 24 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 375 du 7 mars 2002 et suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 721 du 11 mai 2002 et en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 633 du 13 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Acceptation des démissions en date du 20 juillet 2011 des administrateurs actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

2) Acceptation de la démission en date du 20 juillet 2011 au commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

3) Mise en liquidation de la société.

4) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

5) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

II - Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (€ 30.986,69.-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (€ 247,89.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent vingt-cinq (125) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» et «TAXIOMA s. à r.l.» et de Madame Ingrid HOOLANTS comme administrateurs de la société, à compter du 20 juillet 2011 et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 20 juillet 2011 et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Glenn WYLOCKE, administrateur de société, né à Sint-Amandsberg (Belgique) le 13 mai 1974, demeurant à B-9140 Steendorp, Warandestraat, 52, Bte 21.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Wendy WYLOCKE, administrateur de société, née à Gent (Belgique) le 16 juillet 1977, demeurant à B-9140 Temse, Nijssstraat, 22 comme commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 août 2011. Relation: CAP/2011/3105. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 août 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011122120/75.

(110138948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

CCP III UK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 46.231,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.971.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of August.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., société à responsabilité limitée, a private limited liability company incorporated under Luxembourg law, with registered office is located at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.160.909 (the Sole Partner), hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 16, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party represents the entire corporate capital of CCP III UK Holdings S.à r.l., a limited liability company with registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Register of Commerce

and Companies under number B 160.971, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on May 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1806 dated August 8, 2011 (the Company). The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, entirely paid in.

The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the functional currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into Pounds Sterling (GBP) effective as at the date of the present deed, in accordance with the exchange rate EUR/GBP published by the European Central Bank on August 16, 2011 (being EUR 1 for GBP 0,8785);

2. Change of the nominal value of the Company's shares from one euro (1.- EUR) each to one Pound Sterling (GBP 1.-) each;

3. As a consequence of items 1. and 2., (i) restatement of the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of ten thousand nine hundred and eighty one Pounds Sterling (GBP 10,981.-), and resetting of the number of shares of the Company, which is henceforth ten thousand nine hundred and eighty one (10,981) shares having a nominal value of one Pound Sterling (1.- GBP) each, the surplus resulting from the conversion of the Company's share capital from EUR to GBP in the aggregate amount of zero point twenty five Pound Sterling (GBP 0,25) to be allocated to the Company's share premium reserve account and (ii) amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company;

4. (a) Increase of the share capital of the Company from its present amount of ten thousand nine hundred and eighty one Pounds Sterling (GBP 10,981.-) represented by ten thousand nine hundred and eighty one (10,981) shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP1.-) each, by a total amount of thirty five thousand two hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 35,250.-), so as to bring the share capital of the Company to forty six thousand two hundred and thirty one Pounds Sterling (GBP 46,231.-), by way of the issue of thirty five thousand two hundred and fifty (35,250) shares, in consideration for payments in cash of an aggregate amount of thirty five thousand two hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 35,250.-), (b) subscription for and payment of the newly issued shares.

5. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 4. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new nominal value of the shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to convert the currency of the share capital of the Company from euros (EUR) to Pounds Sterling (GBP), effective as at the date of the present deed, in accordance with the exchange rate EUR/GBP published by the European Central Bank on August 16, 2011 (being EUR 1 for GBP 0,8785).

Second resolution

The Sole Partner resolves to change the nominal value of the Company's shares from one euro (EUR 1.-) each to one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Third resolution

As a consequence of items 1. and 2. above, the Sole Partner resolves to restate the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of ten thousand nine hundred and eighty-one. Pounds Sterling (GBP 10,981), and to reset the number of shares of the Company, which is henceforth ten thousand nine hundred and eighty-one (10,981) shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, the surplus resulting from the conversion of the Company's share capital from EUR to GBP, in the aggregate amount of zero point twenty-five Pounds Sterling (GBP 0,25) to be allocated to the Company's share premium reserve account.

Fourth resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Partner resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The share capital is set at ten thousand nine hundred and eighty-one Pounds Sterling (GBP 10,981.-) represented by ten thousand nine hundred and eighty-one (10,981) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.”

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of ten thousand nine hundred and eighty-one Pounds Sterling (GBP 10,981.-) represented by ten thousand nine hundred and eighty-one

(10,981) shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, by an amount of thirty-five thousand two hundred and fifty Pounds Sterling (35,250.- GBP), so as to bring the share capital of the Company to forty-six thousand two hundred and thirty one Pounds Sterling (GBP 46,231.-), by way of the issue of thirty-five thousand two hundred and fifty (35,250) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, in consideration for the corresponding payments in cash, as referred to below:

Subscription and liberation

The Sole Partner prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed for thirty five thousand two hundred and fifty new shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and to have fully paid them up by contribution in cash amounting to thirty-five thousand two hundred and fifty Pounds Sterling (35,250.- GBP), so that the amount of thirty-five thousand two hundred and fifty Pounds Sterling (35,250.- GBP) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Sixth resolution

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Sole Partner resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is fixed at forty-six thousand two hundred and thirty-one Pounds Sterling (GBP 46,231.-), represented by forty-six thousand two hundred and thirty-one (46,231) shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.”

Seventh resolution

The Sole Partner resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euro (EUR 1,350.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, the said mandatory signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Curzon Capital Partners III S.à r.l, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 160.909 («l'Associé Unique»), ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 16 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «CCP III UK Holdings S.à r.l.», avec siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 8 août 2011.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP), avec date effective à la date de cette assemblée, sur base du taux de change EUR/GBP publié par la banque centrale européenne en date du 16 août 2011 (soit EUR 1 pour GBP 0,8785);

2. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (EUR 1,-) à un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune;

3. En conséquence des points 1 et 2, (i) refixation du capital social de la Société à dix mille neuf cent quatre-vingt-un Livres Sterling (GBP 10.981,-), et réinitialisation du nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de dix mille neuf cent quatre-vingt-un (10.981) parts sociales ayant une valeur nominale de un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, l'excédent résultant de la conversion du capital social de la Société d'euros en Livres Sterling et d'un montant de zéro virgule vingt-cinq Livres Sterling (GBP 0,25) étant à affecter au compte de prime d'émission de la Société et modification de l'article cinq point un (5.1) des statuts de la Société.

4. (a) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de dix mille neuf cent quatre-vingt-un Livres Sterling (GBP 10.981,-) représenté par dix mille neuf cent quatre-vingt-un (10.981) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, d'un montant total de trente-cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 35.250,-) afin de porter le capital social de la Société à quarante-six mille deux cent trente et une Livres Sterling (GBP 46.231,-) par l'émission de trente-cinq mille deux cent cinquante parts sociales, ayant toute une valeur nominale d'une Livre Sterling, en contrepartie d'apports en espèce pour un montant total de trente-cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 35.250,-), (b) paiement des nouvelles parts sociales émises.

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements opérés ci-dessus à l'article 4.

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements opérés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à chacun des gérants de la Société, chacun agissant séparément, de procéder au nom et pour le compte au nom de la Société à la conversion de la devise du capital sociale de la Société, la fixation d'une nouvelle valeur nominale des parts et l'enregistrement des nouvelles parts sociales au registre des associés de la Société.

7. Divers.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP), avec date effective à la date de cette assemblée, sur base du taux de change EUR/GBP publié par la banque centrale européenne en date du 16 août 2011 (soit EUR 1 pour GBP 0,8785).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (EUR 1,-) à une Livre Sterling chacune.

Troisième résolution

En conséquence des points 1 et 2, l'Associé unique décide de refixer le capital social de la Société à dix mille neuf cent quatre-vingt-un Livres Sterling (GBP 10.981,-) et de réinitialiser le nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de dix mille neuf cent quatre-vingt-un (10.981) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, l'excédent résultant de la conversion du capital social de la Société d'euros en Livres Sterling et d'un montant de zéro virgule vingt-cinq Livres Sterling (GBP 0,25) étant à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Afin de prendre en considération la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article point un (5.1) des statuts, qui sera désormais lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix mille neuf cent quatre-vingt-un Livres Sterling (GBP 10.981,-) représenté par dix mille neuf cent quatre-vingt une parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille neuf cent quatre-vingt une Livres Sterling (GBP 10.981,-) représenté par dix mille neuf cent quatre-vingt-une (10.981) parts sociales, ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par un montant de trente-cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 35.250,-), afin de porter le capital social de la Société à quarante-six mille deux cent trente et une Livres Sterling (GBP 46.231,-) par l'émission de trente-cinq mille deux cents cinquante (35,250) parts sociales, en contrepartie d'apport en espèces correspondant, tel que mentionné ci-dessous:

Souscription et libération

L'Associé Unique préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus déclare souscrire trente-cinq mille deux cent cinquante (35.250) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) de sorte que le

montant de trente-cinq mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 35.250,-) est à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article cinq point un (5.1) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-six mille deux cent trente et une Livres Sterling (GBP 46.231,-) représenté par quarante-six mille deux cent trente et une (46,231) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune».

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements opérés ci-dessus et autorise chaque gérants de la Société, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, à inscrire au nom et pour le compte de la Société la conversion du capital social de la Société en une nouvelle devise, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales et l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement évalués à mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2011. LAC/2011/37432. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120414/210.

(110138690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 801.194,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Plymouth Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011121512/12.

(110139945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Edmond de Rothschild Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.441.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 juillet 2011:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, les Administrateurs suivants:

* La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque,

Représentée par M. Marc SAMUEL, Président et Administrateur

* Edmond de Rothschild Asset Management S.A.S.,
 Représentée par M. Philippe COUVRECELLE, Administrateur
 - M. Christophe BOULANGER, Administrateur
 - M. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN Administrateur
 - M. Pierre-Marie VALENNE, Administrateur
 - M. Guillaume POLI, Administrateur
 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer comme Réviseur d'Entreprises Agréé, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.
 A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration

La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, 47 rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris
 Représentée par Mr Marc SAMUEL, Président, 47 rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris

Administrateurs

- Edmond de Rothschild Asset Management S.A.S., 47 rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris
 Représentée par Mr Philippe COUVRECELLE, 47 rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris
 - Mr Christophe BOULANGER, Edmond de Rothschild Asset Management S.A.S., 47 rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris.
 - Mr Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
 - Mr Pierre-Marie VALENNE, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 Luxembourg.
 - Mr Guillaume POLI, RFS Investment Managers, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris.

Réviseur d'Entreprises Agréé:

PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L -1014 Luxembourg
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Géraldine DISEUR

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011122906/42.

(110140650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Jolly Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
 (anc. MAS Holding Industry S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.869.

L'an deux mil onze, le douze août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MAS HOLDING INDUSTRY S.A.», avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, constituée par acte notarié de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1603 du 6 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transformation de la société de société anonyme en société anonyme de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la société de «MAS HOLDING INDUSTRY S.A.» en «JOLLY INVESTISSEMENTS S.A., SPF et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3. Introduction dans les statuts de la notion «d' investisseur éligible» et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Suppression du deuxième alinéa de l'article 8 des statuts et modification subséquente de l'article 8 des statuts.

5. Modification de l'article 18 des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société d'une société anonyme en société anonyme de gestion de patrimoine familial, de changer la dénomination de la société de «MAS HOLDING INDUSTRY S.A.» en «JOLLY INVESTISSEMENTS S.A., SPF et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société existe sous la dénomination de «JOLLY INVESTISSEMENTS S.A., SPF».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide suite à la résolution précédente de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire dans les statuts de la notion «d' investisseur éligible» et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000. EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et ses lois modificatives.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200. EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2011. LAC/2011/37159. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121483/115.

(110139848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Media, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg B 15.093.

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur John Rollinger, demeurant au 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess;
représenté par Maître Sophie WAGNER-CHARTIER, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bettange/Mess, le 18 juin 2011;

2. Madame Andrée Rollinger-Weimerskirch, demeurant au 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess;

représentée par Maître Sophie WAGNER-CHARTIER, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bettange/Mess, le 18 juin 2011.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de "Media", une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), ayant son siège social au 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15093 (la "Société"), constituée par acte notarié en date du 13 avril 1977, publié au Recueil Spécial du Mémorial numéro 149 du 5 juillet 1977. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 23 avril 2010, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 26 mai 2010 sous le numéro 1103.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet de fournir des services de consultation dans les domaines suivants: l'installation de système informatique, l'installation de réseaux d'entreprises pour le transport des données de la voix et de l'image, l'acquisition et l'installation d'ordinateurs et d'équipement périphériques, de logiciels et d'applications pour ordinateurs et de systèmes de sécurité et, d'une manière générale, conseiller les sociétés pour la gestion de leur système informatique.

La société pourra également avoir pour objet l'exploitation de commerce de gros et de détail dans la branche de mobilier de bureau, d'accessoires pour machines de bureau, d'équipements mécanographiques et de systèmes d'informatique ainsi que d'un atelier d'électricien en courant faible limité aux travaux d'installation et d'entretien d'équipements de transmission de données.

La société pourra aussi procéder à l'achat, la vente, l'installation, la transformation, et le service après-vente (en ce inclus la maintenance et la réparation) de:

(i) Réseaux d'entreprises comprenant les éléments actifs et passifs servant au transport des données, les éléments actifs et passifs intégrés ou non aux réseaux d'entreprises, servant au transport de la voix et de l'image en ce inclus les applications y relatives, ainsi que toutes les activités permises à un opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier;

(ii) Ordinateurs et d'équipements périphériques aux ordinateurs et équipements assimilés;

(iii) Logiciels et applications pour ordinateurs.

L'objet de la société pourra également consister dans l'achat, la vente, l'installation et le support de logiciels et d'équipements de sécurité ainsi que la fourniture de toutes les prestations de services et autres éléments de hardware ou de software annexes ou complémentaires. L'objet de la société est l'achat, la vente, la réparation, la transformation, l'installation d'ordinateurs et d'équipement périphériques aux ordinateurs ainsi que l'achat, la vente, l'installation, la maintenance de logiciels pour ordinateurs.

La société pourra exercer toutes activités et faire toutes les opérations de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet, de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pour autant entraîner la modification essentielle de celui-ci."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 2 des statuts est modifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WAGNER-CHARTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8836. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): P. RECKEN.

Référence de publication: 2011121486/63.

(110139671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Hao Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.592.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 1^{er} août 2011:

Ancienne situation associée:

- Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5 524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 1.250.000 parts sociales .

Nouvelle situation associées

1. Hamilton Lane Co-Investment Fund II Holdings L.P., enregistrée au Delaware sous le n° 4544424, avec siège social à 2711 Centerville Road, suite 400 Wilmington, DE 19808, County of New Castle, Delaware: 502.463 parts sociales;

2. Finance Street AIV Splitter L.P., enregistrée au Delaware sous le n° 5017498, avec siège social à 2711 Centerville Road, suite 400 Wilmington, DE 19808, County of New Castle, Delaware: 174.877 parts sociales;

3. HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., enregistrée au Delaware sous le n° 3991556, avec siège social à 2711 Centerville Road, suite 400 Wilmington, DE 19808, County of New Castle, Delaware: 184.729 parts sociales;

4. HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., enregistrée au Delaware sous le n° 4337459, avec siège social à 2711 Centerville Road, suite 400 Wilmington, DE 19808, County of New Castle, Delaware: 110.837 parts sociales;

5. StepStone Capital Partners II Onshore, L.P., enregistrée au Delaware sous le n° 4189029, avec siège social à 2711 Centerville Road, suite 400 Wilmington, DE 19808, County of New Castle, Delaware: 81.991 parts sociales;

6. StepStone Capital Partners II Cayman Holdings, L.P., enregistrée aux Iles Caymans sous le n° WK-17702, avec siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans: 102.738 parts sociales;

7. AMP Capital Investors Limited agissant comme trustee de Future Directions Private Equity Fund 3A, avec siège social à 24, 33 Alfred St, Sydney NSW 2000, Australie: 63.857 parts sociales;

8. AMP Capital Investors Limited agissant comme trustee de Future Directions Private Equity Fund 3B, avec siège social à 24, 33 Alfred St, Sydney NSW 2000, Australie: 7.982 parts sociales;

9. CGR/PE, LLC, enregistrée au Delaware sous le n° 3836082, avec siège social à 2711 Centerville Road, suite 400 Wilmington, DE 19808, County of New Castle, Delaware: 20.526 parts sociales.

Luxembourg, le 30.8.2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hao Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011121921/35.

(110140557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Union Financière d'Investissement et de Consolidation Gérant, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.790.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 août 2011 que:

- La Société a pris acte du décès de Monsieur Jacques TEZE, gérant de catégorie A; et

- Monsieur Joseph Del Valle, né le 6 février 1955 à La Havanne (République de Cuba), résidant au 19501 West Country Club Dr. Suite 2504, Aventura, Floride 39180, Etats-Unis d'Amérique a été nommé, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

De plus,

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2011 que:

- Monsieur Grégoire Tézé, né le 24 janvier 1966 à Neuilly-Sur-Seine (France), résidant au 53 Cairnhill Road, 33-03 Cairnhill Plaza, Singapore 229664 a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125497/22.

(110144334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.150,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Puukeskus Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011121517/12.

(110139944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Patina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121520/10.

(110139805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PB Compass Real Estate Fin-Holding (Soparfi), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121522/11.

(110139753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

NEP Prievizda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.736,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.257.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of NEP Prievizda S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société privée à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.257 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 19, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Mémorial) under number 2291 of September 19, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on April 28, 2010, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, published in the Mémorial under number 1282 of June 19, 2010.

THERE APPEARED:

1. Edward Williams, born in Derby, United Kingdom, on July 9, 1965, having his professional address at 7th Floor, Dover House, 34, Dover Street, GB-W1S 4NG Mayfair, London, United Kingdom,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Torsten Bjerregaard, born in Aarhus, Denmark on March 22, 1968, having his professional address at 7th Floor, Dover House, 34, Dover Street, GB-W1S 4NG Mayfair, London, United Kingdom,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. that fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54,758) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the Meeting has the following agenda:

1. Creation of class A tracker shares and class B tracker shares in the share capital of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1.-) and having the rights set forth hereinafter;

2. Conversion of the existing fifty-four thousand seven hundred fiftyeight (54,758) shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, into fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54,758) class A tracker shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand nine hundred seventy-eight Euro (EUR 3,978.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-four thousand seven hundred fifty-eight Euro (EUR 54,758.-) represented by fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54,758) class A tracker shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to fifty-eight thousand seven hundred thirty-six Euro (EUR 58,736.-) by the creation and issuance of three thousand nine hundred seventy eight (3,978) class B tracker shares having a par value of one Euro (EUR 1) each;

4. Subscription and payment to the increase of share capital mentioned under item 3 above;

5. Amendment to article 6. of the articles of incorporation of the Company (the Articles);

6. Removal of articles 7. and 8. of the Articles and renumbering of the Articles following such removal;

7. Amendment of article 15. (former article 17.) of the Articles;

8. Appointment of Laetitia Ambrosi and Patrick d'Andria as additional class B managers in the board of managers of the Company (the Board) and requalification of the mandate of Torsten Bjerregaard as class B manager of the Board into a class A manager of the Board;

9. Amendment to the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the changes referred to under item 1, 2, 3 and 4; and

10. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create class A tracker shares and class B tracker shares in the share capital of the Company each having a par value of one Euro (EUR 1.-) and having the rights set forth hereinafter.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54,758) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, into fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54,758) class A tracker shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The number of shares held by each current partners in the Company will remain the same, for the avoidance of any doubt:

- Edward Williams holds 27,379 class A tracker shares; and

- Torsten Bjerregaard holds 27,379 class A tracker shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand nine hundred seventy-eight Euro (EUR 3,978.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-four thousand seven hundred fifty-eight Euro (EUR 54,758.-) represented by fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54,758) class A tracker shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to fifty-eight thousand seven hundred thirty-

six Euro (EUR 58,736.-) by the creation and issuance of three thousand nine hundred seventy-eight (3,978) class B tracker shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1. Thereupon, Edward Williams, represented as stated above, declares to subscribe to one thousand three hundred twenty-six (1,326) class B tracker shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the aggregate amount of thirty thousand one hundred eighty-one Euro and fifty cents (EUR 30,181.50) being the Euro equivalent of two hundred seventy-five thousand eight hundred fifty-nine Swedish krona (SEK 275,859.-) at the bank ING exchange rate of June 15, 2011 (EUR 1 = SEK 9.14).

The contribution in cash by Edward Williams to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of one thousand three hundred twenty-six Euro (EUR 1,326.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of twenty-eight thousand eight hundred fifty-five Euro and fifty cents (EUR 28,855.50) shall be allocated to the class B share premium reserve account of the Company.

2. Thereupon, Torsten Bjerregaard, represented as stated above, declares to subscribe to one thousand three hundred twenty-six (1,326) class B tracker shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the aggregate amount of thirty thousand one hundred eighty-one Euro and fifty cents (EUR 30,181.50) being the Euro equivalent of two hundred seventy-five thousand eight hundred fifty-nine Swedish krona (SEK 275,859.-) at the bank ING exchange rate of June 15, 2011 (EUR 1 = SEK 9.14).

The contribution in cash by Torsten Bjerregaard to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of one thousand three hundred twenty-six Euro (EUR 1,326.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of twenty-eight thousand eight hundred fifty-five Euro and fifty cents (EUR 28,855.50) shall be allocated to the class B share premium reserve account of the Company.

3. Thereupon, Huhnawir AB, a Swedish company, having its registered address at c/o Tängerstad Ekbacksvägen 18, 182 38 Danderyd, Sweden, registered under registration number 556401-9841, here represented by Armony Allamanno, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to one thousand three hundred twenty-six (1,326) class B tracker shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the aggregate amount of thirty thousand one hundred eighty-one Euro and fifty cents (EUR 30,181.50) being the Euro equivalent of two hundred seventy-five thousand eight hundred fifty-nine Swedish krona (SEK 275,859.-) at the bank ING exchange rate of June 15, 2011 (EUR 1 = SEK 9.14).

The contribution in cash by Huhnawir AB to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of one thousand three hundred twenty-six Euro (EUR 1,326.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of twenty-eight thousand eight hundred fifty-five Euro and fifty cents (EUR 28,855.50) shall be allocated to the class B share premium reserve account of the Company.

The power of attorney granted by Huhnawir AB, after signature *in varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The aggregate amount of the increase of the share capital and share premium in an amount of ninety thousand five hundred forty-four Euro and fifty cents (EUR 90,544.50) being the Euro equivalent of eight hundred twenty-seven thousand five hundred seventy-seven Swedish krona (SEK 827,577.-) at the bank ING exchange rate of June 15, 2011 (EUR 1 = SEK 9.14) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 6. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at fifty-eight thousand seven hundred thirty-six Euro (EUR 58,736.-), represented by fifty-four thousand seven hundred fifty-eight (54,758) class A tracker shares (in case of plurality, the Class A Tracker Shares and individually, a Class A Tracker Share) and three thousand nine hundred seventy-eight (3,978) class B tracker shares (in case of plurality, the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up, (collectively, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the Assets and individually, an Asset) which shall be deemed to include not only the Asset(s) identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Asset(s), (ii) any asset which may from time to time

reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Asset(s) including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Asset(s), (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Asset(s), and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Asset(s).

Art. 6.2. The Company may issue from time to time additional classes of Tracker Shares by a decision of the single partner or by a decision of the partners' meeting amending these Articles.

Art. 6.3. The Asset(s) in respect of any class of Tracker Shares issued by the Company shall be determined by a decision of the single partner or by a decision of the partners' meeting.

Art. 6.4. In addition to the capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of Tracker Shares.

Art. 6.5. The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the shares and individually and irrespectively of their class be designated as a share. The holders of the shares are together referred to as the partners.

Art. 6.6. The board of managers shall be entitled in its absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they may deem required) to specify whether at the time of designation of the Asset(s), or at any time thereafter, the liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of an Asset) assumed or incurred by the Company are properly allocated to and are supported by a specific Asset, and for the purposes of these Articles, should be treated as reducing the value of that Asset."

Sixth resolution

The Meeting resolves to remove articles 7. and 8. of the Articles and as a consequence of such removal, resolves to renumber the Articles following article 8.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 15. (former article 17.) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.1.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve as required by the Law, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. After the allocation of any profits to the reserve required by the Law, all remaining profits shall be allocated to each class of Tracker Shares as follows:

The profits generated from the relevant Asset(s) minus the costs or expenses related to such Asset(s) (as determined in accordance with article 6.6. of these Articles).

15.3. The single partner or the partners' meeting may decide to pay the profits allocated as per article 15.2 of these Articles as dividends and / or transfer them to the specific share premium account of the relevant class of Tracker Shares.

15.4. After allocation of the profits to the reserve required by the Law and to each class of Tracker Shares in accordance with articles 15.2 and 15.3 of these Articles, any remaining profits may be distributed to the partners in proportion of their ownership in the capital of the Company or carried forward to the general profit carried forward account of the Company.

15.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the manager or, as the case may be, the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company;
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the partners must refund the excess to the Company; and
- (vi) such distribution should be carried out in accordance with articles 15.1 and 15.2 of these Articles."

Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint Laetitia Ambrosi, born on March 12, 1975 in Lyon, France, having her professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and Patrick d'Andria, born on November 2, 1976 in Avignon, France, having his professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as additional class B managers in the board of

managers of the Company (the Board) and to requalify the mandate of Torsten Bjerregaard as class B manager of the Board into a class A manager of the Board, so that the Board is composed as follows:

- Edward Williams, class A manager;
- Torsten Bjerregaard, class A manager;
- Laetitia Ambrosi, class B manager;
- Patrick d'Andria, class B manager.

Ninth resolution

The Meeting finally resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes under the first resolution, the second resolution, the third resolution and the fourth resolution.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de juin,

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de NEP Priedviza S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.257 (la Société) qui a été constituée le 19 août 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2291 le 19 septembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 avril 2010, suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, publié au Mémorial sous le numéro 1282 le 19 juin 2010.

ONT COMPARU:

1. Edward Williams, né à Derby, Royaume-Uni le 9 juillet 1965, dont l'adresse professionnelle se situe au 7th Floor, Dover House, 34, Dover Street, GB-W1S 4NG Mayfair, Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Armony Allamanno, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Torsten Bjerregaard, né à Aarhus, Danemark, le 22 mars 1968, dont l'adresse professionnelle se situe au 7th Floor, Dover House, 34, Dover Street, GB-W1S 4NG Mayfair, Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Armony Allamanno, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. que l'Assemblée à l'ordre du jour suivant:

1. Création de parts sociales traçantes de catégorie A et de parts sociales traçantes de catégorie B dans le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) et ayant les droits définis ci-après;

2. Conversion des cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales traçantes de catégorie A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 3.978,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 54.758,-) représenté par cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales traçantes de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cinquante-huit mille sept cent trente-six euros (EUR 58.736,-), par la création et l'émission de trois mille neuf cent soixante-dix-huit (3.978) parts sociales traçantes de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3. ci-dessus;

5. Modification de l'article 6. des statuts de la Société (les Statuts);

6. Suppression des articles 7. et 8. des Statuts et renumérotation subséquente des Statuts;

7. Modification de l'article 15. (précédemment article 17.) des Statuts;

8. Nomination de Laetitia Ambrosi et de Patrick d'Andria en tant que gérants de catégorie B supplémentaires au conseil de gestion de la Société (le Conseil) et requalification du mandat de Torsten Bjerregaard de gérant de catégorie B du Conseil en gérant de catégorie A du Conseil;

9. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements mentionnés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des modifications mentionnées aux points 1, 2, 3 et 4; et

10. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer des parts sociales traçantes de catégorie A et des parts sociales traçantes de catégorie B dans le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et ayant les droits définis ci-après.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales existantes de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales traçantes de catégorie A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Le nombre de parts sociales détenues par chacun des associés actuels de la Société reste inchangé, soit:

- Edward Williams détient 27.379 parts sociales traçantes de catégorie A; et
- Torsten Bjerregaard détient 27.379 parts sociales traçantes de catégorie A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 3.978,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 54.758,-) représenté par cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales traçantes de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cinquante-huit mille sept cent trente-six euros (EUR 58.736,-), par la création et l'émission de trois mille neuf cent soixante-dix-huit (3.978) parts sociales traçantes de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription – Libération

1. Sur ces faits, Edward Williams, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille trois cent vingt-six (1.326) parts sociales traçantes de catégorie B sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille cent quatre-vingt-un euros et cinquante centimes (EUR 30.181,50) soit l'équivalent en euros de deux cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-neuf couronnes suédoises (SEK 275.859,-), au taux de change de la banque ING du 15 juin 2011 (EUR 1 = SEK 9,14).

L'apport en numéraire d'Edward Williams à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de mille trois cent vingt-six euros (EUR 1.326) sera affecté au compte nominal du capital social de la Société; et

(ii) un montant de vingt-huit mille huit cent cinquante-cinq euros et cinquante centimes (EUR 28.855,50) sera affecté au compte prime d'émission des parts sociales de catégorie B de la Société.

2. Sur ces faits, Torsten Bjerregaard, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille trois cent vingt-six (1.326) parts sociales traçantes de catégorie B sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille cent

quatre-vingt-un euros et cinquante centimes (EUR 30.181,50) soit l'équivalent en euros de deux cent soixante-quinze mille huit cent cinquante neuf couronnes suédoises (SEK 275.859,-), au taux de change de la banque ING du 15 juin 2011 (EUR 1 = SEK 9,14).

L'apport en numéraire de Torsten Bjerregaard à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de mille trois cent vingt-six euros (EUR 1.326) sera affecté au compte nominal du capital social de la Société; et

(ii) un montant de vingt-huit mille huit cent cinquante-cinq euros et cinquante centimes (EUR 28.855,50) sera affecté au compte prime d'émission des parts sociales de catégorie B de la Société .

3. Sur ces faits, Huhnawir AB, une société de droit suédois, dont le siège social se situe à c/o Tängerstad Ekbacksvägen 18, 182 38 Danderyd, Suède, immatriculée sous le numéro 556401-9841, représentée par Armony Allamanno, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à mille trois cent vingt-six (1.326) parts sociales traçantes de catégorie B sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille cent quatre-vingt-un euros et cinquante centimes (EUR 30.181,50) soit l'équivalent en euros de deux cent soixante-quinze mille huit cent cinquante neuf couronnes suédoises (SEK 275.859,-), au taux de change de la banque ING du 15 juin 2011 (EUR 1 = SEK 9,14).

L'apport en numéraire de Huhnawir AB à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de mille trois cent vingt-six euros (EUR 1.326) sera affecté au compte nominal du capital social de la Société; et

(ii) un montant de vingt-huit mille huit cent cinquante-cinq euros et cinquante centimes (EUR 28.855,50) sera affecté au compte prime d'émission des parts sociales de catégorie B de la Société.

La procuration accordée par Huhnawir AB, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le montant de l'augmentation de capital et de la prime démission d'un montant de quatre-vingt dix mille cinq cent quarante-quatre euros et cinquante centimes (EUR 90.544,50) soit l'équivalent en euros de huit cent vingt-sept mille cinq cent soixante-dix-sept couronnes suédoises (SEK 827.577,-), au taux de change de la banque ING du 15 juin 2011 (EUR 1 = SEK 9,14) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 6. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-huit mille sept cent trente-six euros (EUR 58.736,-) représenté par cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit (54.758) parts sociales traçantes de catégorie A (collectivement, les Parts Sociales Traçantes A et individuellement, une Part Sociale Traçante A) et trois mille neuf cent soixante-dix-huit (3.978) parts sociales traçantes de catégorie B (collectivement, les Parts Sociales Traçantes B et individuellement, une Part Sociale Traçante B) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement libérées (collectivement les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif désigné ou d'actifs désignés de la Société (collectivement les Actifs et individuellement un Actif) qui englobent non seulement l'Actif ou les Actifs désignés comme tels mais également (i) le produit de la vente (en numéraire ou autre) de tout ou partie de cet/ces Actif(s), (ii) tout actif qui peut être raisonnablement considéré dans le temps comme ayant remplacé en tout ou partie cet/ces Actif(s), y compris en tout état de cause, le produit de la vente (en numéraire ou autre) reçu pour cet/ces Actif(s), (iii) tout actif acquis en relation avec ou en conséquence de la détention de cet/ces Actif(s), et (iv) toute distribution de revenu ou distribution de capital reçue par la Société en relation avec ou en conséquence de la détention de cet/ces Actif(s).

Art. 6.2. La Société peut également émettre de temps à autres des Parts Sociales Traçantes supplémentaires par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée des associés modifiant les Statuts.

Art. 6.3. L'associé unique ou l'assemblée des associés désignera l(es) Actif(s) lié(s) aux catégories de Parts Sociales Traçantes émises par la Société.

Art. 6.4. En plus du capital social, un compte de prime pourra être créé, sur lequel toute prime en plus de sa valeur nominale sera versée. Toute prime payée à la souscription d'une certaine catégorie de Parts Sociales Traçantes sera affectée au compte de prime d'émission lié à ladite catégorie de Parts Sociales Traçantes.

Art. 6.5. Les Parts Sociales Traçantes seront désignées collectivement et indépendamment de leur catégorie comme des parts sociales et individuellement et indépendamment de leur catégorie comme une part sociale. Les détenteurs de parts sociales seront désignés ensemble comme les associés.

Art. 6.6. Le conseil de gérance décidera de manière discrétionnaire (mais en demandant conseil aux commissaires aux comptes ou à tout autre conseil extérieur qu'ils jugeront nécessaires), que ce soit au moment de la désignation des Actif(s), ou à tout autre moment par la suite, si les dettes (y compris les frais et dépenses encourues par la Société en tout

ou en partie liés à un Actif) assumées ou encourues par la Société sont affectées correctement à ou assumées par un Actif précis, et qui, aux fins de ces Statuts, seront traitées comme réduisant la valeur dudit Actif.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les articles 7. et 8. des Statuts et en conséquence, décide de renuméroter les Statuts à partir de l'article 8.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15. (précédemment article 17.) des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 15.1.** Les bénéfices bruts de la Société définis dans les comptes annuels constituent, après déduction des charges générales, des amortissements et des frais, le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera affecté à une réserve statutaire requise par la Loi jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

15.2. Après l'affectation des bénéfices à la réserve légale, tous les bénéfices restants seront affectés à chacune des catégories de Parts Sociales Traçantes comme suit:

Les bénéfices générés par l'Actif ou les Actifs concerné(s) moins les charges et les frais liés à cet/ces Actifs (désignés conformément à l'article 6.6 des présents Statuts).

15.3. L'associé unique ou l'assemblée des associés peut décider de distribuer les bénéfices affectés conformément à l'article 15.2 des présents Statuts comme dividendes et/ou les transférer à un compte de prime d'émission lié à la catégorie de Parts Sociales Traçantes concernée.

15.4. Après affectation des bénéfices à la réserve requise par la Loi et à chacune des catégories de Parts Sociales Traçantes conformément aux articles 15.2. et 15.3. des présents Statuts, les bénéfices restants peuvent être distribués aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société ou être reportés sur le compte général de bénéfices reportés de la Société.

15.5. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) le conseil de gérance établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (v) si les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société; et
- (vi) une telle distribution sera effectuée conformément aux articles 15.1 et 15.2 des présents Statuts.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et Patrick d'Andria, né le 2 novembre 1976 à Avignon, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérants de catégorie B du conseil de gérance de la Société (le Conseil) et de requalifier le mandat de Torsten Bjerregaard, actuellement gérant de catégorie B du Conseil, en gérant de catégorie A du Conseil. Le Conseil est donc composé comme suit:

- Edward Williams, gérant de catégorie A;
- Torsten Bjerregaard, gérant de catégorie A;
- Laetitia Ambrosi, gérant de catégorie B;
- Patrick d'Andria, gérant de catégorie B.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide enfin de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements mentionnés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des modifications reprises ci-dessus aux première, deuxième, troisième et quatrième résolutions.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. ALLAMANNO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2011. Relation: LAC/2011/28618. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011117227/410.

(110134436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Prolikan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121515/10.

(110139583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PB Compass Real Estate Fin-Holding (Soparfi), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121523/11.

(110139754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Linear System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.599.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 août 2011

Monsieur Simon Barnes, employé privé, né le 2 décembre 1962 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Simon Barnes
- Andreas Demmel
- Mirko Dietz
- Baudouin Le Boucher d'Hérouville

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Linear System S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011122141/21.

(110139263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

PB PCR Soparfi 1, Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121525/11.

(110139745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PB PCR Soparfi 1, Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121526/11.

(110139746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PB PCR 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121527/11.

(110139751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

T.H.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 163.114.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den neunundzwanzigsten Juli.

Vordem unterzeichneten Urbain THOLL, Notar im Amts-wohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

Herr Carlo HESS, Landwirt, wohnhaft zu L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale,

Herr Frank TURMANN, Mechaniker, wohnhaft zu D-54634 Metterich, 10, Kirchstrasse.

Diese Komparenten ersuchten den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Gütertransport im allgemeinen.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung T.H.T.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Oberglabach.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse der Ortschaft verlegt werden.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDVIERHUNDERT (12.400.-) EURO, eingeteilt in HUNDERT (100) Anteile von je HUNDERTVIERUNDZWANZIG (124.-) EURO.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

- Herr Carlo HESS, Landwirt, wohnhaft zu L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale, fünfzig Anteile	50
- Herr Frank TURMANN, Mechaniker, wohnhaft zu D-54634 Metterich, 10, Kirchstrasse, fünfzig Anteile	50
Total: HUNDERT Anteile	100.

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDVIERHUNDERT (12.400.-) EURO der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendelf.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Mindestens fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EIN TAUSEND DREI HUNDERT EURO (€ 1.300,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu sammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten und haben folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.

Zweiter Beschluss:

Es werden zu Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Carlo HESS und Herr Frank TURMANN.

Dritter Beschluss:

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet, durch die Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Vierter Beschluss:

Die Adresse der Gesellschaft ist in L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Hess, Turmann, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 2 août 2011. Relation: MER/2011/1548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 8 août 2011.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2011121749/103.

(110138947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.558.

EXTRAIT

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 12. August 2011 ist Herr Ralph Kürschner, geboren am 19.03.1961 in Wuppertal, Deutschland mit Wirkung ab dem 15. August 2011 nicht mehr Geschäftsführer der Gesellschaft.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 15. August 2011 wie folgt zusammen:

Categorie B Geschäftsführer:

Rodolpho Amboss

Robert Shaw

Simon Parr Mackintosh und

Christophe Mathieu

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. August 2011.

LBP Luxco Sàrl

Corine Frerot

Référence de publication: 2011122143/21.

(110139303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

PB PCR 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121528/11.

(110139752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PB PCR 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121529/11.

(110139749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PB PCR 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121530/11.

(110139750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Katia Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 75.985.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 septembre 2011 les décisions suivantes:

1. Les actionnaires prennent connaissance de la démission de PKF Abax Audit, et nomment comme nouveau commissaire la société Fiscalité Immobilière S.A., 28, am Bounert, Rameldange (R.C.S Luxembourg B 119.162)

Son mandat expirera lors de la tenue de l'assemblée annuelle tenue en 2017.

2. Les actionnaires décident de transférer le siège de la société du 117 avenue Pasteur L-2311 Luxembourg au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011125972/16.

(110144837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.
